

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANTÉ MENTALE

Lancement du Conseil local de santé mentale d'Annecy

La mise en place du Conseil local de santé mentale d'Annecy est lancée ce jour, à l'initiative de la Ville, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre hospitalier Annecy Genevois. Il s'inscrit dans la volonté de la Ville de placer la santé au cœur de ses actions, et notamment la santé mentale.

Qu'est-ce qu'un Conseil local de santé mentale ?

Il s'agit d'un espace de concertation et de coordination entre les élus, les professionnels de santé, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le Conseil local de santé mentale définit des objectifs stratégiques autour de la prévention et la promotion de la santé mentale et des objectifs opérationnels pour coordonner les parcours de soins de façon plus efficiente.

« Soigner, mais aussi prévenir les risques et altérations de la santé mentale »

Maire-adjointe en charge de la santé, du bien-vivre et du bien-vieillir, Karine Picchedda explique que *« la volonté de créer un Conseil local de santé mentale (CLSM) à l'échelle d'Annecy, portée par les élus depuis la fusion des communes, est devenue une priorité de notre équipe municipale »*. Par la création de cette instance, la Ville, en collaboration avec l'Agence régionale de santé et du Centre hospitalier Annecy-Genevois, souhaite ainsi *« participer à l'amélioration des parcours de santé des habitants, réduisant ainsi les inégalités territoriales et sociales. Ce Conseil est nécessaire pour donner une cohérence aux actions faites dans le champ de la santé mentale, faire travailler les gens ensemble et fluidifier les prises en charge. L'objectif est aussi de prévenir et d'informer, donc de travailler ensemble pour améliorer les déterminants de bonne santé mentale et d'informer pour éviter des prises en charge trop tardives qui sont trop souvent la cause de dommages collatéraux »* conclut-elle.

Comment va travailler le Conseil local de santé mentale ?

Des groupes de travail vont être constitués pour travailler sur des thématiques encore à prioriser, comme par exemple :

- l'accès aux soins
- la prévention en matière de santé mentale
- la santé mentale et le logement
- la santé mentale des enfants et des adolescents

Chaque groupe se réunira régulièrement pour trouver des réponses concrètes et mettre en relation les acteurs concernés selon les thématiques. Une cellule de cas complexes sera également mise en place afin d'améliorer l'efficacité des prises en charge et de prendre en compte le maximum d'éléments, ce qui n'est pas possible lorsque chacun travaille de manière isolée.

L'info en + : Semaines d'information sur la santé mentale du 4 au 17 octobre 2021

En parallèle à la mise en place du Conseil local de santé mentale, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se dérouleront du 4 au 17 octobre autour de la thématique « Pour ma santé mentale, respectons mes droits ! ». Elles débuteront par l'exposition « Et alors ! » à la mairie déléguée de Seynod, qui rassemble des écrits et des œuvres d'art réalisés par des personnes concernées par la santé mentale.

Le programme est à retrouver sur semaines-sante-mentale.fr.